

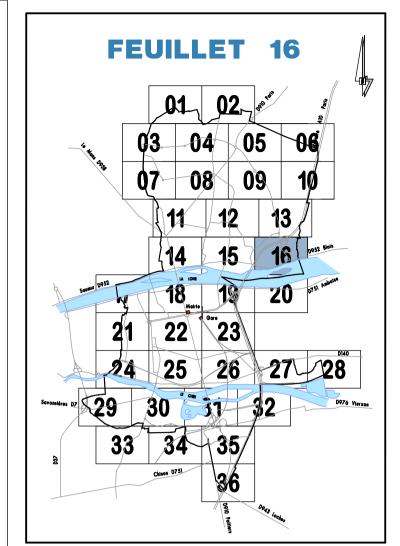
## DISPOSITIONS PARTICULIERES DU PLU







## DISPOSITIONS PARTICULIERES DU PLU



Bureau d'Etudes des Services Techniques Urbanisme et Construction				
Ech : 1/2000		Réf : PLU_DPP_16	Dess : SR/TB	Suivi : CPO
11/10/10	0	PLU arrêté au (	C.M. du 11/10	/2010
Date	Indice	Modifications		
00/00/00	Α	Révision du		
	В			
	С			



Limite de commune

Limite de zone

Limite de Secteur d'Orientations d'Aménagement Périmètre d'attente de projet (Article L.123–2–a du Code de l'Urbanisme)

Secteur de Plan de Masse

Arbres isolés à conserver

Espace boisé classé

Eléments paysagers (Article L 123 1–7 du Code de l'Urbanisme)

Plantations à réaliser au titre d'obligation paysagère

Terrains cultivés en zone urbaine à protéger

Liaison douce piéton ou cyclable à créer

Emplacement réservé pour les liaisons douces

Emprise des voies et zone non aedificandi

Emprise RDC + 1er étage à 100%

Bâtiment ou partie de bâtiment à conserver (Protection très forte) (Article L 123 1-7 du C. Urb) Bâtiment ou partie de bâtiment à conserver (Protection forte) (Article L 123 1-7 du C. Urb)

Bastion à conserver

Zone à risques de mouvements de terrains Niveau 1

Zone à risques de mouvements de terrains Niveau 2

Zone à risques de mouvements de terrains Niveau 3

Tracé le 05/11/10